FRE 3 24997
Case Fre 22789

LIBERTÉ, VERTU, COURAGE.

DISCOURS

Prononcé le 16 vendemiaire, 6 heures du soir, troisième année républicaine, à la société populaire de Cambrai, par les citoyens MONTGEY *et* POIRIER, *licenciés ès lois de Dunkerque, résidans à Arras, rue des faucilles, N.° 230, section B.*

CITOYENS,

DES hommes libres n'ont pas balancé de faire connoître, même dans les fers, que quand des vérités importent à l'utilité générale, ils ont l'énergie de les dire et de les répandre par-tout.

THE NEWBERRY LIBRARY

Encouragés par l'assentiment unanime que la société populaire d'Arras vient de manifester en sa séance extraordinaire du 6 de ce présent mois, en faveur de notre feuille intitulée : *les angoisses de la mort, ou idées des horreurs des prisons d'Arras ;* nous vous prions de vouloir bien agréer les deux cens cinquante exemplaires que nous vous offrons.

Cambrai a été également une place de deuil !... Il a des droits plus sacrés à nos vœux pour que la justice et la tranquillité y règnent à jamais sous l'égide de l'énergie républicaine.

Nous nous estimerions heureux de pouvoir contribuer par nos foibles lumières, et encore mieux par notre zèle, à consolider les efforts de la félicité publique, pour assurer à toutes les parties de la république française, le règne de la liberté, que Cambrai et Arras semblent n'avoir racheté que par les flots de sang que le CANNIBALISME y a fait couler !....

Si, citoyens, vous nous jugez dignes de concourir à ce qui doit maintenir à toujours l'empire de la justice, de la raison, de l'humanité, de l'égalité et de la liberté, source intarissable du vrai bonheur, tous nos instans sont sacrifiés à l'usage des lumières que vous nous ferez parvenir, et à la satisfaction de les employer à l'intérêt général, qui ne peut être que celui de l'assiette d'une liberté imperturbable, et de ce qui peut nous maintenir à jamais dans l'état de république, une et indivisible.

Nous terminerons par dire avec l'ange tutélaire, BERLIER, envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, que c'est ainsi que *cette partie essentielle du gouvernement révolutionnaire prendra un grand caractère, et qu'elle cessera d'être un cahos où le juste et l'injuste étoient trop souvent confondus.*

Salut et fraternité bien sincère.

MONTGEY et POIRIER, *licenciés ès lois, à Dunkerque.*

EXTRAIT

Du registre aux procès-verbaux de la société populaire et républicaine de Cambrai.

Du 16 vendemiaire, 6 heures du soir.

LE citoyen Poirier, homme de loi de Dunkerque, se présente à la société pour y faire hommage de deux cens cinquante exemplaires d'un ouvrage intitulé : *les angoisses de la mort, ou idées des horreurs des prisons d'Arras*, dont sont auteurs les citoyens MONTGEY et POIRIER, hommes de loi de Dunkerque.

Ce dernier demande la parole, elle lui est accordée ; il monte à la tribune et y prononce le discours qui précède, lequel a été accueilli avec les plus

419

vifs applaudissemens, ainsi que l'hommage du généreux dévouement de ces citoyens à la chose publique.

Descendu de la tribune, le président lui a manifesté, pour la société, les expressions de sa reconnoissance, lui a donné l'accolade fraternelle et accordé les honneurs de la séance.

La société a ensuite arrêté la mention civique au procès-verbal, l'impression du discours du citoyen Poirier, au nombre de douze cens exemplaires, avec l'extrait du procès-verbal de la présente séance.

Pour extrait conforme.

Signé, DEFRÉMERY, l'aîné, *vice-président.*

SURY,
JAMETS, } *secrétaires.*
TAISNE,